News Release

Communiqué

Department of External Affairs



Ministère des Affaires extérieures

N⁰ 051

Le 8 mars 1989

MONSIEUR CLARK SALUE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME

À l'occasion de la Journée internationale de la femme, le 8 mars 1989, le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, a fait les commentaires suivants:

"C'est avec grand plaisir que je rends hommage à toutes les femmes du monde aujourd'hui, à l'occasion de la Journée internationale de la femme. Les femmes constituent la moitié de la population mondiale et pourtant, dans presque toutes les parties du monde, ce sont elles qui accomplissent les deux tiers de toutes les heures travaillées, alors qu'elles ne reçoivent que 10 % des gains et possèdent moins de 1 % des biens. Il reste beaucoup à faire pour améliorer la condition féminine dans le monde. Le Canada est engagé irrévocablement à l'avancement de la femme et il poursuivra avec détermination la réalisation de l'égalité des femmes, en tout et pour tout."

Le Canada mène de nombreuses activités à l'échelle internationale pour mettre en évidence les questions féminines partout dans le monde. Nous avons joué un rôle prédominant dans l'adoption en 1985, par consensus, des Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme, conçues pour guider la communauté internationale dans la réalisation de l'égalité complète des femmes d'ici l'an 2000.

Secretary of State for External Affairs Secrétaire d'État aux Affaires extérieures



En outre, le Canada participe activement aux travaux de la Commission de la condition de la femme, qui joue un rôle central dans l'étude des questions féminines au sein des Nations Unies. Le Canada a été récemment réélu à la Commission pour un troisième mandat, et continuera participer de manière constructive et dynamique aux travaux de cet organisme. Le Canada s'emploiera à attirer l'attention du monde sur trois secteurs hautement prioritaires dans le cadre de la promotion de l'égalité des femmes à l'échelle internationale : l'éducation, l'environnement et la population.

Le principal instrument juridique établi à l'échelle internationale pour protéger les droits de la femme est la Convention des Nations Unies sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

Le Canada cherche également à améliorer la condition féminine en intégrant les femmes au processus de développement, à l'instar des programmes de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) dans ce domaine. Le Canada, par exemple, se situe au deuxième rang parmi les contributeurs au Fonds des Nations Unies pour la femme, organe consultatif du système des Nations Unies sur la femme et agent de financement de projets innovateurs conçus pour répondre aux besoins des femmes.